

Conditions Générales

Conditions particulières d'inscription

Conçus pour les **jeunes (07 – 14 ans)**, nos séjours sont déclarés auprès des services départementaux de la **Jeunesse et des Sports**, ce qui implique le respect des normes en vigueur tant au point de vue pédagogique, sanitaire, que de la sécurité.

L'inscription à l'un des séjours proposés par l'agence ASSAMAR TOURISME ET VOYAGES implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions particulières d'inscription.

Comment s'inscrire

Vous devez nous faire parvenir le dossier d'inscription par correspondance, soit directement dans nos bureaux, pour que votre demande soit prise en considération, vous devez nous retourner :

1 fiche d'inscription et une fiche sanitaire par jeune soigneusement remplies au stylo bille.

- **fiche d'inscription (PDF)** à télécharger et/ou imprimer.
- **fiche sanitaire de liaison (PDF)** à télécharger et/ou imprimer,

1 chèque d'acompte de 40 % du prix total du séjour. Il doit être libellé à l'ordre d'ASSAMAR TOURISME ET VOYAGES.

A réception du dossier complet, une confirmation d'inscription vous sera adressée. Dans un souci de préservation de l'environnement et pour accélérer le traitement de votre dossier, nous privilégions l'envoi par mail des attestations et convocations. N'oubliez pas d'indiquer votre adresse mail sur la fiche d'inscription. Le paiement du solde devra être effectué au plus tard 21 jours avant le début du séjour. En cas d'inscription dans les 21 jours précédant le départ, vous devez régler l'intégralité du montant du séjour. Nous vous communiquerons alors :

- les informations concernant le déroulement du séjour, le départ et le retour,
- le complément du dossier (trousseau, convocations...).

Prix et prestations

Tous les prix figurant dans ce catalogue peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse en fonction des variations du taux de change, du coût des transports, des taxes afférentes aux prestations offertes.

A réception du dossier d'inscription, si le séjour concerné fait l'objet d'une modification, l'agence ASSAMAR TOURISME ET VOYAGES informe le participant qui peut alors soit confirmer son inscription dans les nouvelles conditions, soit retirer son inscription ou rechercher un autre séjour. La confirmation d'inscription et la facture associée, reflétant les conditions, notamment de prix et de séjour, convenues lors de son inscription définitive, sont adressées à chaque inscrivand. Faute pour le participant de contester cette confirmation et la facture dans un délai de quinze jours à compter de sa réception, seuls les prix indiqués sur ce document feront foi en cas de contestation.

Nos prix comprennent

- l'hébergement en pension complète,
- le cas échéant, les transports liés au séjour,
- les activités,
- l'encadrement pédagogique qualifié,
- le matériel pédagogique, les visites et excursions éventuelles
- décrites dans les programmes,
- la couverture d'une assurance de responsabilité civile.

Le prix du séjour est forfaitaire, aucun remboursement d'éventuelles prestations non consommées n'est possible.

Modification et annulation des séjours

Du fait de l'organisateur

L'annulation du séjour du fait de l'organisateur, imposée par des circonstances majeures ou pour assurer la sécurité des enfants, entraînera le remboursement immédiat des sommes versées pour la participation au séjour. En cas d'annulation du séjour du fait de l'organisateur pour tout autre motif, il sera fait application des conditions prévues dans le Code du Tourisme présenté dans les conditions générales de vente. Lorsque, avant le départ, le séjour est modifié du fait de l'organisateur, sur un élément essentiel tel qu'une hausse significative du prix, il est possible dans un délai de 7 jours après en avoir été averti, soit de résilier le contrat d'inscription sans pénalité et obtenir le remboursement immédiat des sommes versées, soit d'accepter de participer au séjour modifié. Un avenant au contrat sera établi, tenant compte de ces modifications.

Du fait de l'inscrivand

Tout désistement ou annulation quel qu'en soit le motif, doit être notifié par lettre recommandée adressée à ASSAMAR TOURISME ET VOYAGES, Cité 20 Août, centre commercial Aberahim Harkat 10000 Bouira Algérie.

Frais d'annulation

L'annulation de l'inscription du fait de l'inscrivand entraîne dans tous les cas une retenue de 5.000 DA au titre des frais de dossier. Pour toute annulation intervenant à 30 jours ou moins de la date de départ, le barème de frais de désistement appliqué sera de :

- 25 % du prix total du séjour, avec un minimum de 5.000 DA, pour toute annulation survenant entre 30 et 21 jours du départ (sauf transport aérien, nous consulter),
- 50 % du prix total du séjour : de 20 à 8 jours du départ,
- 75 % du prix total du séjour : de 7 à 2 jours du départ,
- 100 % du prix total du séjour : à moins de 2 jours du départ.

Assurance annulation (facultatif)

Nous vous conseillons de souscrire à l'assurance annulation voyage, assurances voyages qui vous rembourse toutes sommes versées dès l'inscription à l'organisateur :

- maladie grave, accident grave ou décès de vous-même, d'un membre de votre famille,
- hospitalisation d'au moins 8 jours,
- licenciement économique.

Pour souscrire ce contrat d'assurance, vous devez impérativement ajouter son montant au règlement de l'acompte.

Assurance de Responsabilité Civile

L'agence ASSAMAR TOURISME ET VOYAGES souscrit cette assurance auprès de la SAA

Règlement intérieur

Tout manquement grave à la discipline sera signalé aux parents ou tuteur légal et l'exclusion pourra être prononcée. Dans ce cas aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour seront à la charge de la famille ou du tuteur légal.

Réclamations

Les réclamations éventuelles concernant les séjours devront être adressées par lettre recommandée à ASSAMAR TOURISME ET VOYAGES, dans un délai de 3 mois après le séjour.

Perte et vol

Il n'est pas rare qu'en collectivité un enfant égare un vêtement ou un objet personnel, et ce, malgré la vigilance de l'équipe d'encadrement. Dans ce contexte, ASSAMAR TOURISME ET VOYAGES ne peut-être tenu pour

responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtements, argent de poche, lunettes, portable...). Le trousseau indicatif mis à disposition des familles n'est pas un document contractuel qui engage la responsabilité des animateurs, même s'ils ont un rôle aidant auprès des enfants. Les parents doivent aussi conscientiser leur enfant au respect et responsabilité de leurs affaires personnelles. L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée. Les petits vols pouvant se produire sur les centres ne rentrent pas dans ce cadre.

Argent de poche

Il n'est absolument pas indispensable car en colonie tout est compris. Si les parents décident néanmoins de munir leur enfant d'espèces, nous leur conseillons la modération et rappelons leur pleine et entière responsabilité en cas de perte ou de vol.

Activités dominante

Ne pas confondre avec stage intensif. L'activité principale est clarifiée dans la description du séjour. Le catalogue est une présentation sommaire des séjours et de leurs thèmes pour faciliter les choix. N'hésitez pas à demander des précisions et à venir aux réunions d'information. En cas de circonstances exceptionnelles, les activités prévues dans la brochure peuvent être modifiées, elles seront alors remplacées par d'autres. En cas de refus de l'enfant ou du jeune de pratiquer les activités prévues, malgré les sollicitations des animateurs, nous ne l'obligerons pas.

Droit à l'image

L'intégralité des photos de la brochure et du site internet sont prises au cours des séjours. En inscrivant votre enfant, vous acceptez que celui-ci soit pris en photo ou filmé dans le cadre de reportages TV sur les colons. Si toutefois le responsable légal refuse cette utilisation de l'image, il devra le notifier par écrit à ASSAMAR TOURISME ET VOYAGES par lettre recommandée avec AR avant le début du séjour.

Renvoi

En cas de délit, d'atteinte intentionnelle aux personnes ou aux biens, d'incivilités répétées, d'inadaptation au centre, votre enfant pourra être renvoyé chez vous. Vous serez prévenu personnellement et tous les frais de rapatriement, y compris ceux de l'accompagnateur seront alors à votre charge. Aucun remboursement ne sera effectué.

Départ et retour

L'heure et le lieu de rendez-vous vous seront communiqués deux semaines avant le départ. Au départ et au retour, la présence d'un adulte accompagnant le mineur au lieu de rendez-vous est obligatoire. Le transport comprend, l'aller et le retour d'une même ville par bus ou avion en billet collectif forfaitaire. Aucun remboursement ne pourra être accordé si cet aller-retour ou l'un des voyages n'est pas effectué. Si vous arrivez en retard, après le départ de l'autocar ou de l'avion, vous devrez acheminer à vos frais et par vous-même votre enfant sur le lieu du séjour. Votre décision de transport Aller-retour confirmée par votre inscription ne pourra pas être modifiée ensuite. Pour nous joindre sur le départ en cas d'urgence, nous vous communiquerons un n° de téléphone portable par site.

Soins médicaux

Durant le séjour, notre organisme fait l'avance des frais médicaux suivants :

- visite chez le médecin
- médicaments

En fin de séjour, les feuilles de maladie seront retournées contre remboursement. En cas de maladie, visite du médecin ou accident, vous serez prévenu par le directeur du séjour dans les plus brefs délais. Nos séjours sont organisés par une équipe de professionnels et de volontaires. Vos remarques, critiques, réclamations et votre satisfaction sont importantes. Elles seront pour nous, de précieux éléments pour améliorer encore nos actions en faveur des loisirs et des vacances de la jeunesse.